

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS127

présenté par
M. Hetzel et Mme Levy

ARTICLE 65

À la dernière phrase de l'alinéa 2,

substituer aux mots :

« le corps »

les mots :

« les cadres d'emplois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La fonction publique territoriale n'est pas organisée en corps mais en cadres d'emplois. Il convient donc de modifier cette erreur.